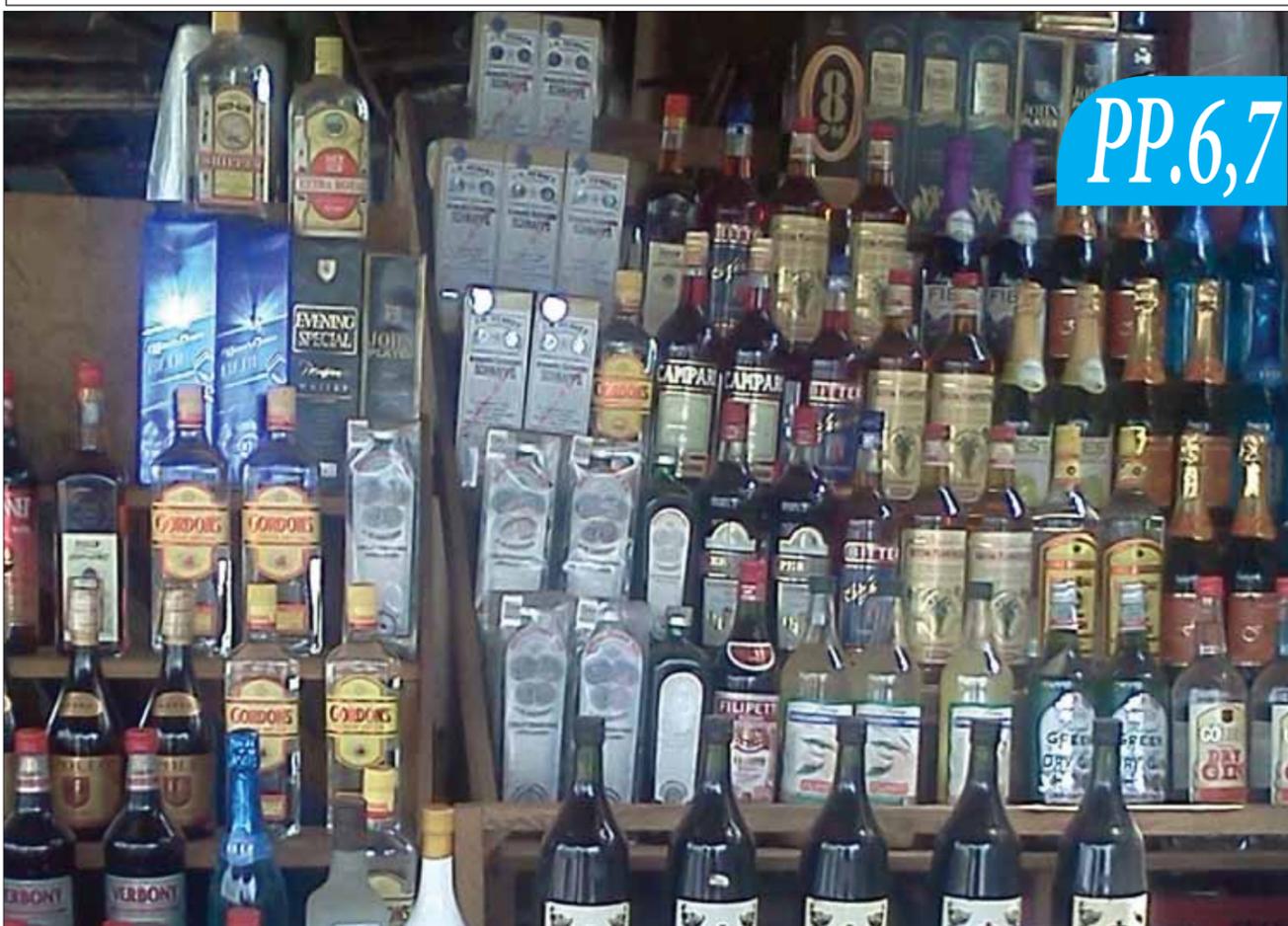


FÊTES DE FIN D'ANNÉE : DU CONTREFAIT ET DU PÉRIMÉ DANS VOS ASSIETTES !



**De graves risques
d'intoxications alimentaires
pour le consommateur**

POLITIQUE

P.2

Présidentielle 2015 :
Fabre veut-il vraiment être président ?

INVITÉ SPÉCIAL

P.4

Gilbert BAWARA, Ministre de l'Administration Territoriale:
« L'enjeu n'est pas d'organiser juste des élections, mais de mettre en œuvre la décentralisation marquant une grande réforme de l'Etat »

Eco/SOCIAL

PP.8, 10

Développement à la base:



Plus de 13 milliards de FCFA mobilisés en 2013 en

faveur des populations

flooz **no limit**

Payer vos factures devient si simple !

*155#

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe etisalat

POURSUIVRE ET CONSOLIDER LES DIFFERENTS CHANTIERS !

2013 égrène de manière inéluctable ses ultimes jours. Au moment où la nouvelle année nous tend les bras, il est de coutume de jeter un regard franc et sans complaisance sur ce qu'ont été nos actions ces 12 derniers mois. Dans l'intimité de nos chambres, seul, face à notre Dieu ou à notre conscience, chacun fera son propre bilan.

En ce qui concerne notre héritage commun, le Togo, 2013 y a été riche en événements. Le plus saillant est incontestablement l'organisation des élections législatives en juillet dernier. Malgré les cassandres et les propagateurs de psychose, elles se sont déroulées de façon paisible, sans violences, dans des conditions libres et transparentes. Aujourd'hui, en dépit de quelques vellétés de contestations des résultats vite éteintes parce que non soutenues par de convaincants arguments, et dictées en réalité par le principe qu'une quelconque conviction, une assemblée plurielle est en place. Cela vient ajouter une précieuse pierre, insuffisante mais oh combien nécessaire dans la difficile quête et en même temps inévitable édification d'une société démocratique et développée. Qu'on se l'intègre tous : la dynamique actuelle est irréversible, malgré les soubresauts, quels que soient les ralentissements ou les entraves.

Contrairement à ce que soutiennent les « déclinologues », ceux-là qui, au nom du combat politique, ne trouvent leur plaisir qu'à l'énoncé de mauvaises nouvelles pour notre pays et aiment entonner le vieux refrain de « c'était mieux avant » et surtout celui de « ailleurs c'est parfait », la Terre de nos aïeux a indéniablement changé positivement depuis quelques années. Sur beaucoup de plans, le Togo s'est inscrit dans une dynamique vertueuse. Seuls ceux qui, à force de garder les yeux fermés pour ne pas voir le diable, ont fini par rater le passage des anges, ne peuvent pas s'en rendre compte. Mais il est indispensable d'amplifier le mouvement : maintenir le cap et hâter davantage le pas.

En matière politique, le dialogue doit être poursuivi et la concertation rester le maître mot. Et pour leur donner du sens, les réformes, institutionnelles et constitutionnelles, consensuelles, considérées par tous comme étant un impératif catégorique, doivent être mises en œuvre dans un délai raisonnable. Ceci sera l'un des principaux gages d'un apaisement dont le pays a besoin pour continuer à engranger de bons résultats. La matérialisation des recommandations de la CVJR (Commission Vérité Justice et Réconciliation) doit être aussi l'un des signaux forts à envoyer. Nous ne pouvons pas en faire l'économie.

Dans le même ordre d'idées, la mise en route du processus de décentralisation et l'organisation d'élections locales deviennent une nécessité absolue. Par ailleurs, la bonne gouvernance doit définitivement être installée au cœur de l'action publique, avec une justice indépendante et professionnelle, la fin de l'impunité qu'elle soit politique et économique. Sur le plan social, des impatiences se sont beaucoup exprimées ces derniers mois ; parfois avec excès et manque de responsabilité. Il faudra tout de même y prêter une oreille attentive en apportant des réponses, parce qu'elles sont aussi l'expression d'un malaise. En effet, l'amélioration de l'état global du pays n'est pas toujours ou encore perçue par les populations les plus faibles. Le gouvernement a l'impérieux devoir d'y remédier.

Mais si nous voulons véritablement que le pays progresse et change, nous devons aussi en être acteurs parce que la responsabilité d'avoir une société unie, prospère et démocratique n'incombe pas aux seuls dirigeants. Chacun doit jouer sa partition. Il n'est plus compréhensible que des hommes politiques continuent à privilégier la rue alors qu'ils siègent au Parlement et disposent des mécanismes pour apporter leurs contributions. Pas plus qu'il n'est pas acceptable que des syndicats multiplient les grèves au point d'en faire une arme banalisée ; quand ils n'instrumentalisent pas de jeunes élèves. Le Togo de demain sera ce que nous, ses filles et fils, ferons de lui, par nos engagements et nos actions d'aujourd'hui. Que chacun fasse sa part ! Bonnes fêtes à tous !

Présidentielle 2015 : Fabre veut-il vraiment être président ?

S'il y a une chose qu'on ne pourra pas reprocher à Jean-Pierre FABRE, c'est la constance dans son engagement politique. Enfermé depuis le début des années 90 dans une logique de combat frontal avec le pouvoir en place, convaincu que seul un rapport de force peut faire basculer la situation en faveur de l'opposition, il s'est toujours positionné dans l'aile dite radicale, si tant est que cette notion ait un véritable contenu, hormis celui de tenir les propos les plus durs contre le régime. Alors qu'il se retrouve comme leader de l'opposition aux termes des dernières élections législatives et que son entourage le présente comme le meilleur candidat face au président sortant, la question de sa capacité, et même de son réel désir d'assumer les hautes fonctions de l'Etat se pose. En considération aussi bien de son parcours que de ses choix politiques ; surtout !

Au soir des législatives, tandis que les résultats tombaient, annonçant le raz-de-marée d'UNIR (Union pour la République) et la débâcle historique de l'Union des Forces de Changement (UFC), le leader de l'ANC Jean-Pierre FABRE se félicitait d'une chose : que lui et sa coalition soient arrivés devant ses ex-amis du parti de Gilchrist OLYMPIO. S'il n'a eu aucune « pensée émue » pour son ancien mentor, mis à part ce commentaire sentencieux : « Il (Gilchrist OLYMPIO, ndr) peut se taire maintenant et aller se cacher ; il ne vaut plus un clou », c'est non sans raison.

En effet, sa principale obsession depuis la crise qui l'a amené, lui et la plupart des cadres à quitter la formation dont il fut le secrétaire général, est de démontrer qu'il avait désormais plus d'audience que le fils du premier président du Togo indépendant. Et que lui, l'homme à tout faire et jusque lors second, était devenu le n°1 ; l'interlocuteur incontournable du pouvoir, celui avec lequel il fallait dorénavant compter. En somme, qu'il avait « tué le père. »

Ce pari réussi dont il se glose auprès de son premier cercle de fidèles et d'obligés, semble avoir pris le pas sur les enjeux à priori plus importants, comme celui d'une véritable réflexion autour d'une candidature en mesure de contester les prévisions annoncées d'une réélection de Faure GNASSINGBE en 2015. La qualité du principal leader de l'opposition ravie à monsieur OLYMPIO constituerait à l'analyse, une fin en soi pour monsieur FABRE.

De fait, avant même que ses pairs de l'opposition ne soldent les comptes des législatives, même si c'est de façade, monsieur FABRE a vite tourné la page pour se déclarer la principale figure de proue de cette opposition.

Mais ses dernières sorties laissent planer le doute sur

sa transformation, sa mue d'une personnalité contestatrice, ayant fait ses classes sous l'ombre oppressante, bien qu'il fût physiquement longtemps absent du terrain, de Gilchrist OLYMPIO, à un homme d'Etat.

En effet, à l'instar de certains autres, monsieur Jean-Pierre assume et revendique de concert avec eux, la paternité du rapport du CST (Collectif Sauvons le Togo) sur les auteurs et le mobile des incendies criminels qui ont ravagé les marchés de Kara et de Lomé début 2013. Contrairement au Pr Aimé GOGUE et surtout à Agbéyomé KODJO qui ont assuré, y compris publiquement n'avoir pas été associés à l'initiative avant de rentrer dans les rangs et de s'en porter solidaires, le leader de l'ANC n'a jamais contesté sa signature.

De fait, il se retrouve comme ses cosignataires, sous le coup d'au moins deux plaintes, déposées contre eux par messieurs Akrima KOGOE, Directeur général de la SALT (Société Aéroportuaire du Togo) et Raoul Kpatcha BASSAYI, Directeur général de l'entreprise des travaux publics CENTRO BTP, accusés par le CST d'être, avec six autres personnalités civiles et militaires, les commanditaires des incendies des marchés. L'audience de la Chambre correctionnelle du Tribunal de Première Instance de Lomé prévue le 11 décembre dernier pour connaître de la plainte du deuxième nommé, a été reportée au 19 février prochain. S'il est convaincu d'avoir porté atteinte à l'honneur et à la réputation des plaignants, monsieur FABRE risque, outre les amendes, deux à six mois d'emprisonnement.

C'est donc un risque politique inconsidéré que d'avoir signé un tel document, a fortiori conçu avec beaucoup d'approximation et de légèreté ; mais plus grave dont le conte-

nu reste peu probant. L'enjeu est ni plus ni moins la candidature du leader de l'ANC en 2015 puisqu'une condamnation pénale avec mention sur le casier judiciaire seraient éliminatoires dans la course à la présidentielle. Il y a sans doute meilleur moyen de préparer des élections à peine 15 mois de l'échéance. « C'est presque offrir à l'adversaire le bâton avec lequel il vous battra » commente un observateur, qui se dit sidéré par autant d'inconséquence dans l'approche stratégique du nouveau député de Lomé.

L'ARMEE A DOS :

Par ailleurs, et c'est peut être là le plus incompréhensible, en signant ce rapport qui indexe nommément le Chef d'Etat major des Forces Armées Togolaises, le général Atcha TITIKPINA, et celui de l'Armée de Terre le colonel Félix KADANGA comme les auteurs des incendies, Jean-Pierre FABRE en rajoute à la tension, voire à la défiance qui a toujours existé entre lui et ses proches d'une part, et l'armée togolaise d'autre part. Entre les deux camps, ce n'est pas simplement une histoire de méfiance car il n'est pas si loin l'époque où la toute majestueuse UFC, sûre de son fait et de son audience, et que dirigeaient entre autres monsieur FABRE, annonçait fièrement que les militaires ne servaient à rien et qu'ils seraient envoyés dans les champs, une fois ce parti au pouvoir.

En continuant de surfer sur ce genre de proclamations, en stigmatisant l'armée qui reste toujours une force incontournable dans notre pays, le leader de l'ANC se complique au minimum la tâche. « Vous imaginez monsieur FABRE élu président, commandant une armée avec TITIKPINA et KADANGA ? En les accusant publiquement d'avoir incendié les marchés, il déclare implicitement devoir les interpellier et les faire juger si d'aventure ils

ne l'étaient pas, à son arrivée au pouvoir. Ceux-ci peuvent-ils lui en faciliter l'accès ? Chaque Togolais de bonne foi peut aisément répondre à cette question » analyse un responsable de la coalition Arc-En-Ciel. Autant d'éléments qui renforceraient l'idée d'un FABRE, simplement tout heureux d'être leader de l'opposition, d'être reçu chez les COMPAGNE, OUATTARA ou autres DEBY, plutôt que cherchant à véritablement prendre le pouvoir, dont il se complique inutilement (et volontairement selon certains) l'accession.

PAS UN RASSEMBLEUR :

Outre se mettre à dos les FAT avant même d'être candidat, Jean-Pierre FABRE peine à convaincre les différentes catégories socioprofessionnelles pour lesquelles d'ailleurs, aucun effort spécifique n'est réalisé afin d'en faire de véritables soutiens. « De marches en marches, il s'est emmuré dans une politique de ghettoïsation, de plus en plus convaincu tel le gourou d'une secte, que les quelques centaines d'irréductibles qui l'accompagnent hebdomadairement, suffisaient. » Que dire de son choix qui s'est avéré une catastrophe de ne concentrer ses forces que sur Lomé en occultant les déplacements réguliers sur le terrain, à la rencontre des populations de l'intérieur du pays ?

Mais le plus inquiétant est son incapacité à ce jour à s'imposer comme le leader naturel malgré les scores obtenus aux législatives. Il ne fait d'ailleurs rien pour rassembler au-delà de son camp naturel, aller chercher de potentiels électeurs et soutiens dans les autres formations de l'opposition, parmi les indécis qui existent, voire dans le camp du pouvoir, notamment les déçus, tombés en disgrâce et autres aigris. Au contraire, il donne l'impression de tout faire pour les écarter, les éloigner de lui ; alors que l'élection c'est d'abord une addition.



ECOUTER



INNOVER



ASSURER



Votre Assureur de référence pour la couverture de vos risques :

Automobile / Moto
Santé / Assistance
Dommages aux biens
Responsabilités civiles
Transports ...

1^{er} Groupe Panafricain d'Assurances

ANGOLA | BENIN | BURKINA FASO | CAMEROUN | COTE D'IVOIRE | GABON | GHANA |
GUINEE | KENYA | NIGER | MADAGASCAR | MALI | MAROC | SENEGAL | TOGO

www.groupecolina.com



Gilbert BAWARA, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales

La Rédaction

« L'enjeu n'est pas d'organiser juste des élections, mais de mettre en œuvre la décentralisation marquant une grande réforme de l'Etat »

Face aux spéculations et rumeurs sur les élections locales, le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, Gilbert BAWARA, a tenu à mettre les choses au clair. Dans l'interview ci-dessous qu'il a accordée à Focus Infos, le Ministre clarifie la position du gouvernement par rapport à ces élections, balayant du revers de la main la rumeur selon laquelle le pouvoir rechignerait à les organiser par peur de perdre la plupart des grandes villes. Pour Gilbert BAWARA, les considérations politiques et partisans doivent être mises de côté, pour privilégier une appropriation et une prise de conscience collectives des défis et des enjeux en cause. Lecture !

Focus Infos : Dans son discours de politique générale suite aux dernières élections législatives, le Premier ministre s'est engagé pour l'organisation, dans les meilleurs délais, des élections locales. Depuis, les choses ont l'air de traîner. A quand la tenue de ces élections ?

Gilbert BAWARA : On a trop tendance à se focaliser sur la question des élections locales, comme s'il s'agissait là d'une finalité en soi. L'enjeu et l'objectif ce n'est pas d'organiser juste ces élections, mais de mettre en œuvre la décentralisation qui marque une grande réforme de l'Etat, de son organisation et son fonctionnement et qui consacre des échelons de proximité dans la prise de décisions et dans les actions. Les élections sont simplement un moyen démocratique pour la mise en place des collectivités locales ! A l'instar des partis politiques, des organisations de la société civile et même des citoyens ordinaires, le gouvernement est pleinement conscient du retard considérable pris en matière de décentralisation. Or celle-ci présente d'énormes avantages. Au plan politique, il n'existe pas de meilleur endroit que le niveau local pour se familiariser avec la démocratie, cultiver le dialogue et le débat sur les affaires de la cité, amener les populations à s'intéresser davantage à la chose publique, promouvoir l'ouverture et la tolérance, contribuer au renouvellement et à la diversification du personnel politique.

Cette proximité reste au cœur de la politique inclusive du Président Faure Gnassingbé. Au plan économique et social, la décentralisation permettra aux citoyens de participer concrètement à la prise en charge de leurs besoins et à l'Etat de mieux prendre en compte les spécificités de chaque localité. Elle induit d'ailleurs une nouvelle manière de penser et d'agir pour les citoyens comme pour l'Etat.

Il existe aujourd'hui une prise de conscience collective et une volonté partagée au sein de la classe politique et surtout de la part du gouvernement quant à la nécessité

d'imprimer un nouvel élan à la décentralisation et de l'opérationnaliser en organisant les élections locales. Cela a été abondamment discuté lors des concertations politiques ayant précédé les législatives de juillet 2013. L'engagement et la volonté du gouvernement restent intacts, mais il faut tenir compte de toutes les contingences et agir de manière méthodique et ordonnée.

F.I : Pouvez-vous, à l'instar du Premier ministre, réaffirmer la volonté du gouvernement d'aller vers ce scrutin ; et nous en donner éventuellement une échéance probable ?

G.B : Il ne fait aucun doute que le gouvernement met tout en œuvre pour revitaliser la décentralisation et pour réunir les conditions idoines pour la tenue des élections locales. Notre détermination et l'engouement que la question suscite ne doivent pas cependant nous conduire à l'improvisation et la précipitation. Je ne suis pas certain que tout le monde comprend de quoi il s'agit lorsqu'on parle d'élections locales. Parle-t-on des communales, des préfectorales ou des régionales ? Doit-on organiser cumulativement les trois scrutins, coupler certaines ou privilégier uniquement l'un ou l'autre des niveaux de collectivités, sachant d'ailleurs que pour les communales, la loi prévoit une communalisation intégrale et donc des élections dans les communes urbaines ou chefs-lieux de préfecture et dans les cantons appelés à être transformés en communes rurales ? Que ne dirait-on pas si le gouvernement opérerait un choix sans concertations préalables !

Vous voyez bien que la question est complexe et qu'il ne s'agit pas simplement de définir une échéance mais de mettre en œuvre une approche concertée et de se fixer des objectifs précis.

F.I : Quelles sont aujourd'hui les raisons fondamentales qui ne militeraient pas en faveur d'une mise en route rapide du processus ?

G.B : Quelles que soient les difficultés, l'objectif du gouvernement est de tout faire pour réussir, aussi bien dans l'organisation des élections que dans la mise en œuvre de la décentralisation. Le processus doit être impérativement mis en route. Ce qui est déterminant, c'est d'avoir un rythme soutenu et maîtrisé.

F.I : Où en est-on aujourd'hui avec le cadre législatif et réglementaire ? Pourriez-vous nous en dire quelques mots ?

G.B : Notre pays dispose d'un cadre juridique dédié aux élections locales et à la décentralisation. La constitution a fixé le principe de la décentralisation et déterminé les échelons de collectivités territoriales à son article 141. Cette disposition stipule que « la République togolaise est organisée en collectivités territoriales sur la base du principe de décentralisation dans le respect de l'unité nationale. Ces collectivités territoriales sont : les communes, les préfectures et les régions. Toute autre collectivité est créée par la loi. Les collectivités territoriales s'administrent librement par des conseils élus au suffrage universel, dans les conditions prévues par la loi. ». Après une première esquisse en 1998, la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 constitue aujourd'hui la référence légale en matière de décentralisation. Actuellement le problème n'est pas l'existence ou non du cadre légal et réglementaire voire la complétude ou non de celui-ci. Certes, on peut s'interroger sur le schéma de décentralisation prévu par ce cadre légal qui a été inspiré de modèles d'emprunt qui font aujourd'hui l'objet de débats et même d'inflexions majeures.

Comme je l'ai indiqué plus-haut, la loi n°2007-011 du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales consacre trois niveaux ou échelons de collectivités locales (la commune, la préfecture et la région), et instaure une communalisation intégrale par la transformation de tous les cantons en communes. Est-ce que tout ceci est



Gilbert BAWARA

réaliste et viable, il y a matière à y réfléchir, mais le gouvernement n'a pas de philosophie toute faite sur la question. Je constate, par exemple, que dans de récents rapports, les anciens premiers ministres Mauroy et Balladur préconisent en France une rationalisation des échelons territoriaux avec à la clé une maîtrise des transferts de compétences. La crise malienne est en partie le résultat de l'échec d'un modèle de décentralisation.

F.I : Que répondez-vous à ceux qui soutiennent que vous avez peur de ces élections parce qu'il y a de fortes chances que vous perdiez la plupart des grandes villes ?

G.B : Evitons les procès d'intention et les arrière-pensées. La meilleure manière d'échouer dans ce processus de décentralisation serait d'aborder le sujet à l'aune de considérations politiques et partisans plutôt que de privilégier une appropriation et une prise de conscience collectives des défis et des enjeux en cause. J'ai déjà souligné les vertus et les atouts de la décentralisation. Il n'en reste pas moins qu'elle comporte aussi des exigences et des contraintes, y compris de la part des citoyens. Si nous en débattons sereinement et que nous nous accordons sur une méthode pour avancer ensemble, nous y réussirons.

C'est dans cet esprit que le gouvernement a engagé des concertations avec les partis politiques et les organisations de la société civile. Les discussions se sont passées dans un bon esprit et des contributions enrichissantes ont été recueillies. Elles aideront à dégager la voie vers l'organisation des élections et la mise en œuvre de la décentralisation.

F.I : Vous auriez proposé à l'opposition un partage des Délégations spéciales pour éviter la case élections. Qu'en est-il ?

G.B : Le Gouvernement n'a pas à participer aux polémiques et aux controverses politiciennes. Tout le monde sait qu'il existe certains regroupements politiques qui se livrent à des jeux de positionnement. Le gouvernement agit en fonction de l'intérêt général et non pas pour se démarquer par rapport au positionnement et aux positions des partis et regroupements de partis politiques. Notre intérêt à tous c'est d'œuvrer pour accélérer la tenue des élections locales et pour mettre en place des collectivités locales jouissant de la légitimité démocratique, de la crédibilité et de l'autorité nécessaires pour atteindre les objectifs de la démocratie de proximité et du développement local participatif. Tout le reste est sans intérêt. Les délégations spéciales consacrent une situation d'exception qui aurait dû être temporaire. La trajectoire mouvementée de notre processus de démocratisation a contribué à pérenniser cette situation. Nous devons travailler pour y mettre fin, le plus tôt possible.

F.I : Un mot à l'adresse des Togolais à l'occasion des fêtes de fin d'année ?

G.B : Je souhaite à chacune et à chacun de nos concitoyens et à la collectivité nationale plein de santé et de réussite dans nos projets individuels et collectifs. Que l'Année nouvelle apporte davantage de satisfaction dans la réalisation de nos aspirations légitimes au bien-être, au progrès et à la prospérité.

SYSCOA :

Salomon WILSON

17 ans après, des réformes pour une harmonisation des normes comptables des pays de l'UEMOA

Depuis l'entrée en vigueur en 1998 du référentiel comptable dénommé **Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA)** adopté par règlement N°04/96/CM/UEMOA du 20 décembre 1996 dans le cadre des politiques d'intégration et d'harmonisation mises en œuvre par l'Union Economique Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), aucune modification ne lui avait été apportée.

C'est chose faite depuis le 28 juin 2013 avec l'adoption du règlement N°05/CM/UEMOA venu modifier le précédent. En attendant son entrée en vigueur le 1er janvier 2014, voici le point sur les changements majeurs.

Dans quelques jours les normes comptables subiront d'importantes innovations dans tous les pays de l'UEMOA. Ceci dans le cadre des politiques d'intégration et d'harmonisation mises en œuvre par l'Union, traduisant ainsi la volonté des autorités de faire de la comptabilité un instrument d'informations financières transparentes et fiables. Il s'agit d'améliorer l'environnement des affaires dans l'Union et d'offrir aux investisseurs un référentiel comptable adapté à l'économie moderne.

Certains des objectifs du référentiel comptable notamment, la mesure de la performance économiques des entreprises, la pertinence partagée, les influences fiscales non encore négligeables, une approche juridique de la traduction des opérations de l'entreprise ont suscité quelques préoccupations des professionnels de la comptabilité, entraînant une prise en compte et des corrections. Aussi, le Conseil Comptable Ouest Africain (CCOA), a-t-il proposé :

.De nouvelles définitions de l'actif, des immobilisations, du passif, etc.

Cette innovation verra donc un enrichissement du cadre conceptuel par des définitions précises et un accent particulier sera mis sur

la réalisation de certains critères pour la comptabilisation d'un actif ou d'un passif.

.Frais accessoires d'achat

Il a été retenu que désormais, les achats et les frais accessoires y afférents seront comptabilisés dans le même compte d'achat pour une meilleure lisibilité de la marge commerciale.

.Frais d'acquisitions d'immobilisations

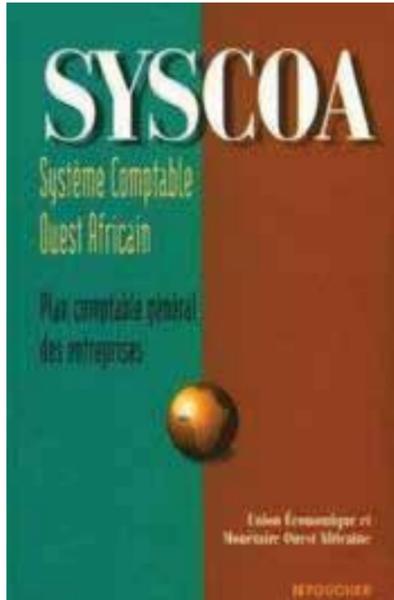
Ils seront désormais incorporés à la valeur d'entrée des immobilisations concernées. En conséquence, le compte « 2022 Frais d'acquisition d'immobilisations » du plan comptable général doit être supprimé.

.Indemnité de départ à la retraite

Le plan comptable général des entreprises ne donne aucune directive sur l'évaluation et sur la comptabilisation des indemnités de départ à la retraite. Le CCOA propose désormais l'obligation de les comptabiliser au passif avec la possibilité de les actualiser.

.Crédit - bail

Le SYSCOA a adopté la comptabilisation dans les comptes d'immobilisations des contrats de location de crédit-bail avec une exception pour les biens de faible valeur. Le CCOA propose un élargissement de la réforme à toute opération de location de financement.



compte de résultat et le TFT ».

Bien d'autres aspects du référentiel comptable SYSCOA, notamment des faits de générateurs de ventes de biens et prestation de services, des primes de remboursements des frais de constitution et d'augmentations de capital, des subventions liées à des actifs, les charges immobilisées, la valeur résiduelle et durée d'utilité d'un bien, la dépréciation des stocks, les écarts de conversions, etc ... ont subi aussi des modifications.

Telle est l'économie du projet de réforme portant modification du référentiel comptable SYSCOA dont le nouveau règlement prendra effet à compter du 1er janvier 2014. Ce qui signifie que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2014 devront respecter les dispositions de cette nouvelle réforme.

Dans les jours à venir et dans tous les pays de l'Union, une mise à jour de ces innovations s'impose aux directeurs financiers, aux experts comptables, aux comptables et aux gestionnaires, bref à tous les professionnels dudit secteur.

.Avantages en nature du personnel

Le CCOA suggère la suppression de l'obligation de transfert en charge de personnel et de donner l'information des avantages en nature dans les Notes aux états financiers (Annexes)

.Réévaluation du bilan

Dans l'espace UEMOA, aucune entreprise ne peut procéder à une réévaluation des bilans en raison de l'article 35 qui confère aux autorités compétentes le soin d'en déterminer les conditions. Pour permettre aux entreprises de pouvoir procéder à une réévaluation libre, le CCOA propose un amendement des dispositions de l'article 35 en vue de proposer sa modification.

.Etats Financiers annuels SYSCOA

Selon l'article 11 et 25 du règlement, toute entreprise est, sauf exception liée à sa taille, soumise au « Système Normal » de présentation des états financiers. Suite à de différentes préoccupations

concernant cet article, les réformes formulées sont les suivantes : la suppression du système « Allégé », le maintien des systèmes « Normal » et « Système Minimal de Trésorerie » mais dans un format amélioré. Il est proposé également des formats Bilan et de résultats modifiés en une page pour chacun. Le Tableau Financier des Ressources et des Emplois (TAFIRE) est désormais appelé Tableau de Flux de Trésorerie (TFT) également présenté en une page. L'état annexé est devenu « notes explicatives sur le bilan, le

Nelson Mandela inhumé à Qunu

Nelson Mandela, l'icône de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud a été conduit dimanche dernier à sa dernière demeure sur la terre de ses ancêtres à Qunu. Coups de canon, escorte militaire, hymnes religieux, chœurs d'enfants, 95 cierges (autant que le nombre d'années de sa vie) : toute la pompe due à un homme d'Etat de sa stature avait été déployée pour ces funérailles. Près de 5000 personnes dont une vingtaine de dirigeants ont assisté à la dernière cérémonie officielle d'adieu au premier président noir d'Afrique du sud.



La cérémonie stricte, faite de discours, qui mêlait honneurs militaires et rites traditionnels Xhosa, a été loin de l'euphorie qui la vieille avait entouré le trajet du corbillard de Mandela à Mthatha, la capitale régionale.

Devant le cercueil, et son parterre d'invités représentant presque toutes les nations de la terre, le président sud africain Jacob Zuma a lancé à l'illustre disparu « L'Afrique du Sud va continuer à grandir, parce que nous ne pouvons pas te décevoir.

Ton long chemin vers la liberté s'est achevé (...). Mais notre propre voyage continue (...). Tu resteras la lumière qui nous guidera sur le long chemin pour construire l'Afrique du Sud de tes rêves ».

Après cet ultime hommage, Mandela a été mis en terre à l'écart des caméras à côté de ses parents et de trois de ses enfants.

Décédé le 05 décembre dernier à la suite d'une complication pulmonaire, le corps de Nelson Mandela, l'ancien président sud africain, a été exposé durant trois jours dans le palais gouvernemental Johannesburg où la population s'est inclinée devant sa dépouille. Son corps a été ramené dans sa ville natale samedi pour les derniers hommages.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef

Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction

Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique

Ibrahim SEYDOU

Eric TCHALIM

• Collaboration

Esso BADOU

Rozalyn DATEH

Salomon WILSON

Wilfried ADEGNIKA

• Distribution

Komlanvi Delali AGBOH

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17

BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 9005 4237 / 9958 7773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 2227 0777 / 2235 7766

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires

Fêtes de fin d'année :

Du contrefait et du périmé dans vos assiettes !

De graves risques d'intoxications alimentaires pour le consommateur!

Lola AKOMATSRI

En cette période de fêtes de fin d'année, les produits contrefaits, en cours d'expiration voire périmés, inondent le marché togolais. Et pour les écouler, les vendeurs n'hésitent pas à utiliser des subterfuges pour tromper la vigilance des consommateurs. Ces marchandises vendues à vil prix, loin de constituer une bonne affaire, entrent dans un système de commerce illégal qui fait courir de graves risques aux consommateurs.

Il est 11 heures. Le Grand Marché de Lomé bat son plein. Dans un tintamarre de clochettes des vendeuses ambulantes, des voix se distinguent. « Liquidations ! Moins chers ! », peut-on entendre par-ci, « Faites de bonnes affaires ! Faites plaisir aux enfants pour les fêtes ! », crie-t-on par-là. Sur les étalages, des produits inconnus qui, pourtant, attirent par leurs couleurs chatoyantes et surtout par leurs prix.

Les prix de ces produits sont deux (02) fois moins que ceux que l'on retrouve habituellement sur le marché. Par exemple, la boîte de sardines normalement vendue à 450FCFA l'unité soit 20500FCFA le carton de 50, quelle que soit la marque, est aujourd'hui cédée à 250FCFA l'unité soit 10500FCFA le même carton. Il en est de même pour des boîtes de tomate dont les prix bafouent toutes les lois de la concurrence !

Interrogées, certaines revendeuses de ces produits affirment que cette diminution est due à la concurrence en cette période de fêtes. Cependant, le doute persiste. Les marques des produits, leurs dates de fabrication et de péremption renforcent notre suspicion. Il n'en faut pas plus pour savoir que ces produits sont contrefaits ou falsifiés.

En effet, sur les produits originaux, il est à remarquer que la mention des informations relatives à la limite de consommation est inscrite directement sur les boîtes. Or, ces produits contrefaits portent des inscriptions sur des étiquettes collées sur leurs contenants. Sur certaines boîtes, la partie portant ces informations est limée afin de rendre l'écriture illisible.

Le commerce de la contrefaçon est florissant et touche une large gamme de produits alimentaires. « Les cubes d'assaisonnement nous sont proposés clandestinement par certains grossistes à des prix vraiment tentants. Quand on fait le compte, c'est près de 20% de bénéfice de plus. Alors il est difficile pour nous de refuser car nous pensons à nos enfants à qui nous devons offrir des cadeaux en

ces fêtes de fin d'année », avoue Maman Sibi avant d'ajouter qu'elle en profite pour faire un stock afin de les revendre plus tard quand les prix augmenteront.

L'autre catégorie de produits sur lesquels les contrefaisants ont jeté leur dévolu sont les boissons. Que ce soit les boissons en canettes ou jus de fruit en cartons, elles ne portent ni dates de fabrication, ni de péremption mais seulement l'inscription « à conserver durant 1 an ».

De vrais « tord-boyaux » vendus sur les marchés

Au grand marché d'Adawlato, des bouteilles de liqueurs s'étalent à perte de vue. Exposées sans leurs emballages sous le chaud soleil, elles brillent de toute leur splendeur. Nous décidons d'approcher les revendeuses pour nous enquêter des prix. « La bouteille de JB coûte 4800FCFA, le MARTINI 5500FCFA mais négociables », nous disent-elles. Quant à la fameuse BAILEYS, on y retrouve deux versions. L'une des revendeuses nous explique que l'une est « originale » et coûte 12500F non négociables tandis que l'autre dont l'étiquette déteinte (ressemblant curieusement à une photocopie en couleur) est à 8500FCFA négociables.

Chose curieuse, la plupart des liqueurs sur ces étalages ont un dénominateur commun : elles présentent toutes des anomalies. Soit la bouteille ne dispose pas de gaine de sécurité le long de son couvercle, soit elle est grattée ou encore elle ne porte pas de mention de date de fabrication.

Face à notre doute évident par rapport à la qualité des liqueurs, les revendeuses se défendent : « Tout ce que vous voyez ici, c'est de la qualité. Certains produits sont grattés parce qu'ils ne sont pas bien protégés ».

Pour en avoir le cœur net, nous nous dirigeons vers un grand magasin de renom, spécialisé dans la vente de boissons alcoolisées certifiées d'origine. Là, le JB est à 7500FCFA, le MARTINI 6500FCFA, le whisky crème BAILEYS à 11000FCFA. Soit 26



Des boissons frelatées vendues sur le marché



L'originale à gauche et le frelaté à droite

à 35 % de plus que les boissons frelatées.

Nos questions pressantes obligent certaines sources à nous révéler « l'ancre de l'alambique » dans un quartier dont nous préférons taire le nom. La propriétaire, une revendeuse au marché d'Akodessewa ; devant elle, un étalage d'environ 4 mètres carré entièrement composé de liqueurs et autres boissons alcoolisées.

Fière de son trafic, elle nous propose : « Si vous organisez une grande fête pour laquelle vous invitez par exemple 100 voire 300 personnes, vous n'avez qu'à me remettre 35.000 ou 50.000FCFA et vous aurez toutes les liqueurs que vous désirez avec étiquette ».

Nous avons réussi à gagner sa confiance et elle se livre. Il s'agit en fait d'une récidiviste qui avoue fabriquer elle-même sa « mixture mortelle » avant que la gendarmerie ne l'interpelle deux fois de suite. « J'avais été amendée à plus de 600.000FCFA », confie-t-elle. Aujourd'hui sans « son laboratoire » elle continue le commerce de boissons frelatées mais s'approvisionne chez d'autres fabricants clandestins. Elle connaît donc tous les secrets de fabrication qu'elle prend plaisir à étaler en vraie experte. « Les boissons alcoolisées sont fabriquées à l'aide d'alcool éthylique pure (100°C) et d'autres produits chimiques. Pour les liqueurs comme le rhum nous utilisons du méthanol pour

augmenter le taux d'alcool. On aromatise parfois au sucre caramélisé pour donner en cas de besoin une coloration brune à la liqueur », nous livre-t-elle. Les consommateurs de ces produits qui se frottent les mains pensant faire une bonne affaire, sont loin de se douter de leur origine, s'exposant ainsi à des risques énormes.

Des risques d'intoxications alimentaires pour les consommateurs

Lors de notre enquête dans les marchés d'Adawlato et d'Akodessewa, aussi bien les commerçants que les consommateurs eux-mêmes ont semblé minimiser les dangers liés à la consommation de ces produits. « C'est juste une politique des agents du Ministère du Commerce qui contrôlent les produits. Ça ne peut pas tuer un Africain ! », nous oppose-t-on.

Faux, répond Dr Andrée BASSUKA, nutritionniste à la clinique BARRUET. Les boissons et surtout les liqueurs frelatées sont un vrai danger pour la santé de l'homme, affirme-t-elle. Selon elle, ces breuvages sont à la base de plusieurs maladies neurologiques chez le consommateur. Il en est de même pour d'autres produits alimentaires contrefaits, car fabriqués à base de faux ingrédients outre que ceux déclarés sur l'emballage. Ces ingrédients varient des plus inoffensifs aux plus toxiques.

Les symptômes les plus fréquents sont des intoxications alimentaires. « Ils se manifestent le plus souvent par le vomissement, les douleurs abdominales violentes, la déshydratation, la diarrhée et voire le coma », explique la nutritionniste. « La plus grave de ces intoxications est le Botulisme, qui est causé par la consommation des conserves mal-préparées. C'est une maladie paralysante rare mais grave due à une neurotoxine », poursuit-elle.

Les produits alimentaires périmés peuvent tout autant présenter des dommages graves à l'organisme humain lorsqu'ils sont consommés. « Pour les céréales, lorsque la date de consommation est dépassée, ou lorsqu'ils sont mal conservés, il y a apparition de la mycotoxine. Et si vous consommez cet aliment qui est moisi, avec le temps vous souffrirez de cancer primitif du foie », prévient Dr Bassuka.

Des explications de la nutrition-

Fêtes de fin d'année :

(Suite de la page 6)

niste, il ressort également que si un bonbon semble trop collant ou possède une texture granuleuse, c'est certainement qu'il est périmé à cause des changements de température ou de la cristallisation du sucre. Son goût et sa couleur peuvent être altérés, ce qui peut être la cause de diarrhées ou de douleurs abdominales chez celui qui en consomme.

Les produits les plus difficiles à détecter sont ceux en boîtes dont les dates de péremption peuvent être facilement changées. Pour distinguer le vrai du faux, il faut toujours tâter au niveau du couvercle. « Une boîte de conserve ne doit pas contenir du gaz ou être sous pression. Quand vous ouvrez une boîte de tomate par exemple, et que le contenu sort avec pression ou avec bruit, c'est anormal et donc dangereux pour la santé », explique Dr Andrée BASSOUKA.

De fortes peines encourues par les contrevenants

Même si vendre un produit peu avant son expiration n'est pas illégal, la contrefaçon, les tromperies, les falsifications qui peuvent nuire à la santé du consommateur, sont répréhensibles au Togo. La loi n°

99-011 du 28 décembre 1999 portant organisation de la concurrence en son article 26 interdit à toute personne :

« - de falsifier des denrées servant à l'alimentation humaine ou animale, des substances médicamenteuses, des boissons et des produits agricoles naturels ou transformés destinés à la vente; -d'exposer, de détenir en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre des denrées servant à l'alimentation humaine ou animale, des boissons et des produits agricoles naturels ou transformés qu'elle aura falsifiés, corrompus ou rendus toxiques;

-d'exposer, de détenir en vue de la vente, de mettre en vente ou de vendre des substances médicamenteuses falsifiées, corrompues ou toxiques.

-d'exposer, de détenir en vue de la vente, des produits, objets ou appareils propres à effectuer la falsification des denrées servant à l'alimentation humaine ou animale, des boissons ou des produits agricoles naturels ou transformés ».

La loi condamne en son article 60 les contrevenants à « une amende de cinquante mille (50.000) à cinq millions (5.000 000) de francs CFA et d'un emprisonnement de un (1) à six (6) mois ou de l'une de ces deux peines seulement ».

La législation togolaise ne fait aucune distinction entre le faus-

saire et son client, que la falsification soit connue de lui ou non. Le consommateur ou l'acheteur est soumis aux mêmes peines prévues à l'article précédemment cité. Il en est de même pour les complices ou toute personne trouvée détentrice de ces produits contrefaits dans tous les lieux de fabrication, de production, de conditionnement, de stockage, de dépôt ou de vente, dans les véhicules utilisés pour le transport des marchandises.

Par ailleurs, les peines sont portées au double si la substance falsifiée, corrompue ou toxique est nuisible à la santé de l'homme ou de l'animal. Et dans ce cas, l'autorité compétente pour la saisie procède à leur destruction ou leur donne une utilisation appropriée.

Ces autorités sont notamment le service des Douanes et le Ministère du Commerce, qui mènent une lutte acharnée contre les commerçants véreux.

Cette lutte est d'autant plus justifiée car en période de fêtes de fin d'année, 50 % des liqueurs vendues sur le marché sont contrefaites, 25 % des friandises et de jus et boissons sucrées et 37 % des boîtes de conserve (tomate, lait, sardines,...) sont soit périmées soit frelatées.

Comprendre la mention de la date de péremption des produits

La date de péremption est indiquée sur les produits de consommation courante, ceci est une réglementation nécessaire et obligatoire. On dénombre deux types particuliers de ce système : la DLC (date limite de consommation) et la DLUO (date limite d'utilisation optimale).

La DCL indique qu'au-delà de la date indiquée, le produit deviendra impropre à sa consommation. Ces produits sont reconnaissables par la mention « à consommer avant le » ou « à consommer jusqu'au », suivie d'une date précise indiquée par le jour et le mois. Ils peuvent présenter un danger immédiat pour la santé après la date limite impérative. On retrouve dans cette catégorie les denrées alimentaires périssables comme les produits frais, viandes, plats cuisinés, laitages...

La DLUO indique, quant à elle, qu'au-delà de la date, le produit ne sera pas impropre à la consommation mais que les qualités gustatives ne seront plus garanties par le fabricant. Cette mention se traduit sur les embal-

lages par l'expression « à consommer de préférence avant » suivie d'une date pas toujours précise, qui peut s'exprimer en mois ou même en années. Les aliments qui comportent cette mention sont les produits d'épicerie, le café, les conserves, les boissons ou encore les surgelés. Passée la date indiquée, les produits peuvent encore être consommés, mais leurs qualités nutritionnelles et organoleptiques ne sont plus garanties. Ils risquent d'avoir moins de goût, d'être plus secs, plus mous ou encore de changer d'aspect mais ne représentent pas de danger pour ceux qui les ingurgitent.

Cependant il est important de préciser que cela dépend fortement de la résistance naturelle de l'organisme du consommateur.

Enfin, certains produits ne sont soumis à aucune obligation de faire figurer une date de péremption. Parmi eux, les boissons alcoolisées à plus de 10%, les fruits et légumes frais, les produits de boulangerie destinés à être consommés sous 24 heures ou encore les chewing-gums.

Répression de la contrefaçon au Togo :

Une lutte de tous les jours

La contrefaçon, quelle que soit la forme qu'elle revêt, a un coût social important et constitue une source importante d'évasion fiscale. Sur le plan national, les douanes togolaises participent, avec d'autres services de contrôle, à la lutte contre la contrefaçon. Ces actions visent non seulement à protéger la création et la propriété intellectuelle, mais également les consommateurs.

Au moins 60% des produits contrefaits commercialisés au Togo proviennent de l'importation. Pour faire leur entrée sur le territoire national, la première maille à traverser est le service des Douanes.

Ses agents effectuent des contrôles des produits alimentaires déclarés à l'importation. « Les douanes togolaises disposent d'agents formés et sensibilisés sur la lutte contre la contrefaçon. Elles travaillent en parfaite collaboration avec les titulaires de droits (propriétaires des marques) qui mettent à leur disposition les informations nécessaires afin que les agents des douanes, aux frontières, soient en mesure de distinguer les vrais produits des faux », explique Kodjo ADEDJE, Directeur Général de la Douane Togolaise.

En illustration, environ 80 tonnes de produits pharmaceutiques ont été saisis dans le courant de cette année. De même que plus de 10 tonnes de produits alimentaires de la marque Nestlé saisis précédemment.

Une fois l'étape des douanes passée au Port autonome de Lomé ou au niveau des frontières, ces produits relèvent de la compétence du Ministère du Commerce, chargé de la Promotion du secteur privé qui délivre un « certificat de mise sur le marché » avant la distribution et commercialisation des produits sur l'ensemble du territoire national. C'est précisément la Division Contrôle et Prévention des Fraudes (DCPF), une division du département chargé du commerce intérieur ou territorial qui



a en charge la réglementation et la stabilisation des prix sur le marché intérieur, la vérification de la qualité des produits proposés aux consommateurs afin de lutter contre les pratiques déloyales et anticoncurrentielles (contrefaçon, péremption...).

Afin de mettre la main sur les commerçants et les producteurs locaux de produits contrefaits, les agents de la DCPF effectuent des descentes spontanées ou sur interpellation dans les marchés, les magasins et même les supermarchés afin de saisir des produits contrefaits. «Après la saisie des produits, nous remontons aux distributeurs. La

✎ Lola AKOMATSRI

loi prévoit des amendes et des peines de prison pour ces cas. L'inspecteur régional chargé de l'affaire a un grand rôle à jouer, car sa décision servira de jurisprudence », affirme une source proche de la DCPF qui ajoute : « Sur le terrain le cas le plus fréquent est celui de la péremption. Si on constate des produits périmés depuis 3 jours voire une semaine, on peut ramasser sans amender. Mais au delà de cette durée, on doit punir ».

Les produits saisis par les douanes ou par la DCPF, sont stockés dans les magasins spécialisés avant d'être enfouis, brûlés, ou détruits à la décharge finale d'Agoé.

Malgré les contrôles de ces services, les commerçants usent toujours de malices pour passer à travers les mailles des autorités, menaçant ainsi la santé des consommateurs. Ces derniers se sont organisés en associations pour se joindre à la lutte. L'une de ces associations, la Ligue des Consommateurs du Togo (LCT) a initié une enquête auprès des

consommateurs afin de vérifier la qualité des produits exposés. « Il s'agit de l'opération QUE CONSOMMER ? dont les résultats seront publics très prochainement et transmis aux autorités compétentes pour des actions à mener. Cette opération va se poursuivre et deviendra systématique », explique Emmanuel SOGADZI, président de la LCT qui invite la population à soutenir les autorités en charge de la répression des produits contrefaits au Togo. « Le rôle primordial de tout consommateur dans la lutte contre la contrefaçon est celui de collaboration tant avec les forces de l'ordre et de sécurité qu'avec les organisations de défense des droits des consommateurs au Togo. Il devra aider les défenseurs à démasquer les réseaux d'opérateurs économiques véreux dont il a la connaissance », affirme-t-il.

Face aux commerçants véreux qui se montrent de plus en plus ingénieux pour échapper aux contrôles, il y a d'intensifier la lutte contre la contrefaçon afin de préserver la santé des consommateurs.

Développement à la base:

✎ Franck NONNKPO

Plus de 13 milliards de FCFA mobilisés en 2013 en faveur des populations

Les 11 et 12 décembre derniers, s'est tenu à Lomé, un atelier de revue des activités, réalisées en 2013 par le ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes et l'élaboration des Plans de Travail Annuel de 2014. Il s'agissait de valider les résultats et les performances obtenus au cours de l'année qui s'achève dans la mise en œuvre des programmes et projets du ministère et des différents départements sectoriels, des institutions rattachées et examiner les plans de travail pour le compte de l'année 2014.

Plus de 13 milliards de FCFA ont été mobilisés en 2013 au profit des communautés à la base, des jeunes sans emploi et des artisans et utilisés dans diverses activités. Bilan !

Au titre de l'année 2013, les interventions du ministère ont été centrées sur trois axes prioritaires : l'amélioration du cadre et des conditions de vie des communautés à la base à travers l'accès aux services financiers, aux infrastructures sociocommunitaires et énergétiques et le renforcement de leurs capacités ; l'élaboration du plan stratégique pour l'emploi des jeunes et de la poursuite de la mise en œuvre des différentes actions en faveur de l'insertion socioéconomique et professionnelle des jeunes.

Dans ce prolongement, il était question de continuer les actions de promotion de la jeunesse et l'adoption du plan stratégique de la jeunesse ; la poursuite de la promotion de l'artisanat par la mise en place des outils de pilotage et le renforcement des capacités opérationnelles. La mise en œuvre de ces mesures prévues a permis d'enregistrer des résultats significatifs.

Au titre de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des communautés à la base, les actions se situent à trois niveaux : la poursuite du programme du soutien aux activités économiques des groupements (PSAEG) avec l'accompagnement de 4 204 groupements, l'appui à la mise en place de fédérations de groupements féminins dans différentes préfectures (Kozah, Sotouboua, Binah, Oti) et l'équipement de 20 jeunes entrepreneurs ruraux.

Ensuite le programme plateforme multifonctionnelle s'est poursuivi avec l'accompagnement des 50 premières et l'installation de 20 nouvelles plateformes multifonctionnelles.

Enfin la poursuite des trois programmes phares : PSMICO (Programme de Soutien aux Microprojets Communautaires), PDC plus (Programme de Développement Communautaire -plus) et PDC-L

(Programme de Développement Communautaire dans les quartiers vulnérables de Lomé), a permis le financement de 244 nouveaux microprojets d'infrastructures socio collectives dans toutes les régions au profit des communautés rurales et urbaines.

Dans le processus de mise en place de ces infrastructures, le ministère a renforcé les capacités des membres de 140 comités de développement à la base.

Toujours dans le souci de répondre au mieux aux besoins des communautés vulnérables, l'ANADEB (Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base) mise en place en 2011, s'appuiera désormais sur le Fonds d'Appui au Développement à la Base (FADEB) opérationnel depuis quelques mois, en vue d'une meilleure mobilisation des ressources financières.

La promotion de l'emploi des jeunes.

On note la mobilisation de 1500 nouveaux volontaires dans le cadre du PROVONAT (Programme de Volontariat National), le déploiement des activités du FAIEJ (Fonds d'Appui à l'Insertion Économique des Jeunes) dans les 5 régions économiques du Togo, avec le renforcement des capacités de 2200 jeunes porteurs d'initiatives d'entreprises en matière d'entrepreneuriat et l'accompagnement de 586 jeunes porteurs de plans d'affaires ; l'accompagnement et l'installation d'un millier de jeunes artisans.

Par ailleurs, en exécution de sa lettre de mission pour l'année en cours, le ministère s'est évertué à élaborer et à actualiser les outils de pilotage afin d'améliorer la gestion du secteur jeunesse et emploi jeunes, et assurer l'appropriation et la pleine participation des acteurs au processus de mise en œuvre.

Ainsi, le plan stratégique national



Victoire TOMEGA, Ministre du Développement à la base et de l'emploi des jeunes

pour l'emploi des jeunes de même qu'un programme emploi jeunes sont disponibles. Le plan d'action opérationnel de la politique nationale de jeunesse vient d'être validé et permettra dorénavant une bonne articulation entre les politiques sectorielles de croissance et l'emploi des jeunes.

Ces deux documents serviront de cadre d'intervention et mobiliseront tous les acteurs ce qui permettra au ministère d'opérer un bond qualitatif dans la promotion de l'emploi en faveur des jeunes.

Toujours dans ce secteur, un accent particulier a été mis sur la mise en place d'infrastructures de soutien, notamment les maisons de jeunes (Lomé, Kara, Atakpamé) et la réhabilitation en cours de centres de jeunes qui sont des espaces communautaires mis en place pour offrir un cadre de rencontre, d'échanges et de loisirs aux jeunes.

L'organisation des activités citoyennes (colonies de vacances, fora régionaux en prélude au forum national de la jeunesse et journées de réflexion sur la citoyenneté) a permis de faire prendre conscience aux jeunes du rôle clé qu'ils doivent jouer dans le processus de développement de leur pays et de garantir leur pleine participation.

Une attention particulière pour les artisans :

Les interventions du ministère se sont poursuivies afin d'assurer la pleine implication des différents acteurs dans la mise en œuvre des actions sectorielles. Ainsi, on note la réhabilitation et l'équipement de quatre bases d'appui des arti-

sans que constituent les GIPATO (Groupements Interprofessionnels des Artisans du Togo) à Lomé, Tsévié, Sokodé et Dapaong.

Les actions de vulgarisation de la politique et du code de l'artisanat se sont poursuivies et le processus de mise en place du système d'information et des vitrines sur l'artisanat ont été également lancés.

Pour consolider toutes ces initiatives, le Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB) a été lancé et est opérationnel. Il devrait à terme contribuer de manière significative à offrir un meilleur cadre de vie aux populations bénéficiaires.

Il est à noter que ces résultats ont été obtenus grâce à une réelle implication des communautés bénéficiaires : jeunes, artisans, groupements etc.

La synergie développée avec les ministères sectoriels s'est également renforcée, le cadre partenarial s'est enrichi avec la signature de nouvelles conventions avec les institutions de micro finance et la contractualisation avec des experts nationaux en entrepreneuriat en vue d'assurer un accompagnement technique et un encadrement des jeunes.

L'ensemble de ces résultats ont pu être obtenus avec plus de 13 milliards de FCFA toute source de financement considérée.

Les partenaires au développement (BOAD, BAD, PNUD, UNFPA, PLAN Togo) n'ont pas hésité à apporter les ressources substantielles nécessaires en complément de celles mises à disposition par le gouvernement.

Malgré ces bons résultats, les attentes des populations sont encore énormes. Dans cette perspective,

la mise sur pied de l'Agence Nationale pour le Volontariat et du Fonds National pour la Finance Inclusive qui sera opérationnalisée dans les semaines à venir, devrait permettre au ministère de faire face aux défis de plus en plus grands en matière d'emploi des jeunes et d'accès aux micro-financements des populations vulnérables exclues du système financier classique.

Le concept du développement à la base selon Victoire TOMEGA-DOGBE :

« Le véritable enjeu du ministère dont j'ai la charge est de contribuer à la réduction de la pauvreté » déclare me Victoire TOMEGA-DOGBE qui a apporté la dynamique du développement à la base au cœur de l'action gouvernementale à sa nomination. En effet, un peu partout en Afrique, les gouvernements conçoivent des mesures concrètes conduisant à une mobilisation tous azimuts à la base. Les jeunes, les paysans comme les artisans sont désormais en première ligne pour sortir les pays du marasme économique ; une manière de résorber la difficile question du chômage.

Au Togo, les autorités ont inscrit dans leurs priorités « le caractère primordial de favoriser l'accès du plus grand nombre aux services sociaux essentiels (santé, éducation, eau et assainissement) ». La création de ce département illustre l'ambition du gouvernement de bâtir un Togo où les communautés de base vont être dotées de réels pouvoirs de décision sur les sujets majeurs qui concernent leur développement.

Il faut donc comprendre le développement à la base comme un développement centré sur les besoins fondamentaux des populations et sur leur propre capacité d'organisation et fondée sur une approche participative.

Cette approche participative s'illustre par des microprojets dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique villageoise, de l'assainissement/hygiène, des pistes et ouvrages d'art, des magasins de stockage des produits agricoles, des hangars de marchés, de la protection et de la gestion de l'environnement, de

(Suite à la page 10)

Sept questions à Jacques ELIMBI, Directeur Commercial et Marketing de la Brasserie BB Lomé:

« Pour une eau d'une telle qualité qui a reçu les plus grandes reconnaissances internationales, il fallait une étiquette d'une certaine élégance et d'une certaine finesse »

Depuis septembre dernier, l'Eau minérale Vitale, la meilleure sur le marché togolais, commercialisée par la Brasserie BB Lomé, a changé d'étiquette. Cette nouvelle donne, loin d'altérer la qualité de l'eau, répond à un souci de la société, celui de montrer sa reconnaissance à ses clients pour leur fidélité. Plus de détails dans l'interview ci-dessous accordée à Focus Infos par Jacques ELIMBI, Directeur commercial et marketing de la Brasserie BB Lomé.

Focus Infos : Pourquoi une nouvelle étiquette pour Eau Vitale ?

Jacques ELIMBI : La Brasserie BB Lomé est une entreprise qui accorde beaucoup de prix à la qualité et à la satisfaction constante de sa clientèle. Nous croyons qu'ils méritent le beau, le meilleur. Leur offrir une Nouvelle Etiquette plus séduisante pour leur Eau Minérale préférée est pour nous une manière de célébrer leur fidélité et de leur démontrer que leur Eau Minérale est toujours en très bonne forme. De l'autre côté, nous avons trouvé que pour une eau d'une telle qualité qui a reçu les plus grandes reconnaissances internationales, il fallait une étiquette d'une certaine élégance et d'une certaine finesse. Il en fallait une qui répondrait à cette exigence tout en correspondant au goût du consommateur. Et c'est bien le cas de cette nouvelle étiquette.

Cette nouvelle étiquette est donc aussi la preuve de l'attention que nous accordons à l'évolution du marché et aux comportements de nos consommateurs.

F.I : Pouvez-vous nous dire un mot sur la nouvelle étiquette ?

J.E : Elle est plus classe, plus sé-

duisante, correspond parfaitement au Prestige de l'Eau Vitale et est à la hauteur de sa notoriété. La Nouvelle Etiquette comporte le logo de la Brasserie du Bénin et est aux normes internationales.

Sans exagérer, je puis affirmer que la grande majorité de nos consommateurs apprécie parfaitement cette nouvelle étiquette.

F.I : Quelle différence existe-t-il entre l'ancienne et la nouvelle Eau Vitale ?

J.E : L'eau elle-même en tant que substance n'a pas changé. Il ne s'agissait donc pas du lancement d'un nouveau produit. L'Eau Vitale possède toujours les qualités qui lui ont valu toutes les certifications et sa place de numéro 1 sur le marché.

Le plus, c'est que les consommateurs seront encore plus fiers d'elle parce qu'ils la verront sous un plus beau jour. Sinon la qualité et le prix restent les mêmes.

F.I : Un mot sur la qualité d'Eau Vitale

J.E : L'Eau Vitale, comme vous le savez, est une Eau Minérale Naturelle d'une qualité incomparable produite et commercialisée par la



Jacques ELIMBI, DCM de la Brasserie BB Lomé

Brasserie BB Lomé. Elle est produite dans des conditions répondant entièrement aux normes internationales existant en la matière. Ce sont d'ailleurs ces nombreuses qualités qui lui ont valu d'être la Première reconnue par le Ministère de la santé et la seule doublement certifiée ISO 22 000 version 2005 et ISO 9001 version 2008.

F.I : Croyez-vous que cette Eau aura le même succès que la précédente ?

J.E : Vous en parlez comme s'il s'agissait de deux eaux différentes

! Ce n'est pas le cas. Mais je répondrai par « non ». Elle n'aura pas le même succès. Elle a et aura toujours un plus grand succès. Et nous avons pu apprécier l'accueil qui lui a été réservé sur le marché. Et vous avez pu aussi voir par vous-même l'engouement et l'admiration qui existent autour de la nouvelle étiquette.

Il est donc clair que loin de porter préjudice à la marque Eau Vitale, cette nouvelle étiquette a plutôt renforcé sa notoriété. Les clients savent encore plus sur leur Eau minérale préférée et cela les rassure.

F.I : Quelles sont vos perspectives

?

J.E : Nous rentrons dans notre cinquantième année d'existence et comme vous vous en doutez, nous saisissons cette opportunité pour passer des moments agréables avec nos consommateurs et tous nos partenaires. Nous prévoyons plusieurs activités dont les programmes vous seront communiqués au moment opportun.

Dans tous les cas, la Brasserie BB Lomé est dans une dynamique constante de Qualité qui lui impose de toujours offrir les meilleurs produits à ses consommateurs. Nous continuerons de nous atteler à cette noble tâche en apportant quotidiennement notre contribution à l'éclosion de l'économie togolaise en tant qu'entreprise citoyenne.

F.I : Un dernier mot aux consommateurs

J.E : Nous voulons tout d'abord dire merci aux consommateurs pour la confiance qu'ils ne cessent de nous renouveler chaque jour. Nous avons toujours travaillé pour mériter cette confiance et nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin.

Nos remerciements iront ensuite à vous les médias qui faites un excellent travail de relais.

Nous profiterons enfin de cette occasion pour souhaiter à tous nos consommateurs, clients, partenaires et à tout le peuple togolais de passer de joyeuses fêtes de fin d'année.

Développement à la base:

(Suite de la page 8)

l'énergie, et des activités génératrices de revenus.

Le grand avantage de ces micro actions est qu'elles sont rapidement réalisables, n'exigent pas beaucoup d'argent et donnent des résultats rapides avec une incidence significative sur la vie des populations. Ce que nous souhaitons, c'est une véritable implication de la population dans ces projets. Elle doit nous faire part de ses besoins, exprimer clairement ses attentes et se mobiliser pleinement et collecti-

vement », indique la ministre.

De fait, aujourd'hui, l'un des programmes les plus illustratifs est celui de la plateforme multifonctionnelle. Il concerne une série de projets animés essentiellement par des groupements de femmes. Celles-ci bénéficient de financements de la part des autorités publiques qui leur installent un équipement constitué d'un moteur diesel entraînant divers outils tels que des moulins, des décortiqueuses, des égreneuses des

alternateurs des chargeurs de batteries, des pompes, des postes de soudure, des machines de menuiserie et autres. Le programme permet aussi la distribution de l'eau et de l'électricité. Ainsi, les femmes sont soulagées de certaines corvées longues et pénibles (eau, pilage) et jouissent de revenus supplémentaires propres.

Le programme entraîne une certaine indépendance et une responsabilité sociale et économique plus accrue. La multifonctionnalité des

plateformes permet de stimuler la création, le développement et la modernisation d'autres activités artisanales dans les villages et par ricochet la création d'emplois pour les jeunes : n'est-ce pas un sérieux coup de frein à l'exode rural ? Étant donné que ces plateformes multifonctionnelles sont fabriquées, installées et entretenues par des artisans privés et souvent du milieu, tout le monde à la base est mis à contribution.

L'objectif est d'atteindre 1000 pla-

teformes d'ici 2016. A travers une série de programmes et de projets, le développement à la base s'insère progressivement dans le programme de décentralisation.

En définitive, et tout le monde s'accorde là-dessus, l'avenir de nos pays passe par un développement qui s'attache avant tout à une analyse minutieuse, la prise de mesure du milieu avec des programmes qui tiennent compte de la base et axés sur le développement local.

TOYOTA

=

100% CFAO

100%

GARANTIE CONSTRUCTEUR

+

PIÈCES D'ORIGINE

100%



CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR
OFFICIEL



TOYOTA

Journée Rose-bleu à la foire de Lomé : Togo Télécom a marqué les esprits

✎ Franck NONNKPO

Rose-bleu, c'est sous cette appellation que l'opérateur de téléphonie mobile et fixe, Togo télécom, a placé sa journée, samedi dernier, à la 11^e foire internationale de Lomé, dont il est le sponsor officiel.

La journée a débuté par une conférence débat sur le thème : « Face au haut débit : les projets mis en œuvre par Togo Télécom ».

Après un bref aperçu sur Togo Télécom, l'accent a été mis

sur les efforts que la société continue de faire pour fournir la connexion haut débit à ses clients. « Les efforts de la société sont situés à trois niveaux dont notamment l'accès à l'international, grâce à l'installation des câbles sous marins depuis 2012 », a expliqué Komlan YOVO Directeur Projets de Togo Télécom.

Au titre des projets en cours, on retient la construction d'une infrastructure haut débit sécurisée ouverte au cœur du réseau national.



Komlan YOVO, Directeur Projets de Togo Télécom

Les participants à la rencontre se sont ensuite rendus au stand de Togo télécom, richement aménagé dans le pavillon Oti pour une visite des lieux.

Une animation musicale suivie de l'élection de la meilleure tenue Rose-bleu a mis fin à la journée. Plusieurs artistes dont Jb Mohab, Boris Ket, Senza... étaient invités pour le show.

Téléphonie mobile :

✎ Ezzo BADOU (Stagiaire)

Moov-Togo lance «Paie pour moi»

Samedi 14 décembre dernier, à la faveur d'une conférence de presse tenue à son stand sur le site de la 11^e foire internationale de Lomé, l'opérateur de téléphonie mobile Moov-Togo, a lancé une offre innovante dénommée « Paie pour moi ».

L'offre permet à un client de faire payer ses appels par une tierce personne. Il a ainsi la possibilité d'appeler sans crédit.

«Paie pour moi» permet, en effet, à un abonné A, émetteur d'un appel, de faire supporter le coût de l'appel par l'abonné B sur accord de ce dernier. Ainsi, l'appel est facturé à l'abonné B en fonction de sa classe de service.

« Ce nouveau service permet d'émettre un appel à partir d'un code et de faire payer son appel par son correspondant », a précisé M. Gilles CHAFFA, chef service communication à Moov-Togo.

Pour passer un appel grâce à « Paie pour moi », l'abonné compose le code *112* et ajoute le numéro du correspondant (abonné B) avant d'ajouter « # ». L'abonné B recevra un message vocal qui l'informera d'un appel entrant, de l'abonné A, qui lui sera facturé. Il a donc la latitude de l'accepter en entrant « * » ou de le refuser en entrant « # ».

L'étape suivante consiste à établir la communication entre les deux abonnés après que l'abonné B ait accepté la facturation.

Ce nouveau produit qui s'inscrit dans la droite ligne de la mission

principale de la société qui est « d'offrir des produits et services adaptés et accessibles à ses plus de 1,6 million de clients sur l'étendue du territoire togolais », intervient après «MOOVCONSO», produit par lequel la société a remercié ses fidèles abonnés en leur faisant gagner chaque semaine et ce, du 1^{er} octobre au 29 novembre dernier,



des lots dont un voyage à Dubaï en pension complète.

Acteur important dans l'économie nationale, Moov-Togo est le premier opérateur mobile certifié ISO 9001. C'est une filiale du Groupe Etisalat, présent dans 18 pays (en Afrique, au Moyen Orient et en Asie) avec plus de 140 millions d'abonnés. Moov-Togo emploie plus de 180 personnes et développe son réseau sur tout le territoire national togolais grâce aux nouvelles technologies modernes.

Engagement social de Moov-Togo:

✎ Kossi THEMANO (Stagiaire)

Plus de 60 millions de FCFA seront investis pour l'autonomisation de la femme

Le Groupe Etisalat à travers ses filiales en Afrique, souhaite prendre une part active à l'atteinte des huit objectifs du millénaire dans les pays où il opère. Ainsi il a initié un programme dénommé «WEENA». Lancé ce 02 décembre 2013 à Lomé, par Atlantique Telecom Togo (Moov-Togo), WEENA a pour but de favoriser le développement personnel et communautaire des femmes et de contribuer à leur indépendance.

Dans plusieurs dialectes togolais, l'appellation « WEENA » signifie «Grâce à toi». Elle détermine l'ensemble des opérations d'un programme, qui se déroulera dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest à savoir: le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Togo. C'est Moov-togo qui a eu le privilège d'inaugurer ce projet sous-régional uniquement dédié aux femmes.

Dans le cadre de ce projet, 18 groupements de femmes et 200 femmes individuellement, précédemment sélectionnés sur toute l'étendue du territoire togolais, seront financés. Ces femmes sont sélectionnées en fonction de leur détermination, leur volonté et leur engagement à améliorer les conditions de vie de leurs familles et de leurs communautés.

A travers WEENA, Moov compte améliorer les conditions de vie des femmes dans les communautés grâce à trois stratégies : ces femmes seront employées dans un programme social comme points de contact Moov pour Flooz ; les projets communautaires permettant le développement de l'entrepreneuriat chez la femme seront également financés ; puis une facilitation de la communication téléphonique leur sera accordée.



La Miss Togo 2013 entourée des responsables du MOOV

Elles auront un coût d'appel de 35F par minute et bénéficieront de 8% sur le coût total de leur consommation téléphonique. Ce bénéfice sera versé sur leur compte flooz.

Par ces initiatives, Moov souhaite renforcer l'autonomisation financière des femmes, contribuer au renforcement des capacités des groupements féminins et ainsi développer les communautés dans lesquelles elles vivent.

Selon le Directeur général de Moov-Togo, M. Djibril OUARTARA, la société ne lésinera pas sur les moyens s'il s'agit de WEENA. « WEENA est un programme exceptionnellement illimité dans le temps et avec un budget évolutif », a-t-il déclaré.

Pour favoriser l'adhésion des femmes visées par WEENA, Moov a procédé à la sélection de

trois ambassadrices pour être les porte-flambeaux de ce projet. Les parcours respectifs, les actions pour l'émergence de la gent féminine, l'amélioration des conditions de vie des femmes en situa-

tion de précarité, les valeurs de combativité et du courage qu'incarnent, Mme Hortense TCHAMDJA TELOU, présidente du mouvement Espérance et vie Togo; Mme Aimée ABRA TENU, lauréate de plusieurs prix dont JCI (Ten Outstanding

Young Persons) dans la catégorie «leadership accomplissement en éducation» à Bruxelles en 2011 et Mlle Edwige Eméfa SEGBE, étudiante en communication élue Miss Togo 2013, ont conduit Moov à porter son choix sur ces dames.

WEENA est donc un programme pour les femmes et conduit par les femmes pour leur indépendance économique et sociale.

Présent à ce lancement, les ambassadrices ont unanimement remercié Moov pour cette initiative très louable et ont déclaré qu'aucun monde paisible n'est envisageable sans les femmes instruites et indépendantes. « Dans 25 ans rien ne peut construire un monde pacifique, que la scolarisation de la jeune fille et l'autonomisation totale de la femme », a laissé attendre Aimée TENU.

Conviez de vieux amis à la fête.



Celebrate

LE VRAI, L'ORIGINAL



VLISCO

SINCE 1846

Pascal Séna ou la griffe du Street Wear togolais: «Mamarque fait la promotion d'une réconciliation sincère entre tributs, ethnies, familles, couples...»

✎ Wilfried ADENYIKA

C'est connu, c'est avéré : la mode togolaise évolue ; ceci par la volonté et la détermination de jeunes créateurs talentueux dont Pascal Séna. Entré dans cet univers en 2004, le petit Séna a grandi et joue aujourd'hui dans la cour des grands avec son concept « Tchale Djémé ». Aux lecteurs de Focus infos, Pascal Séna se raconte à travers l'interview que voici.

Focus infos : Qu'est ce qui fait ton actualité ?

Pascal Séna : Mon actualité est basée essentiellement sur le concept que j'ai récemment lancé sur le marché dénommé 'Tchale Djémé'. Ce concept parle de réconciliation et de tempérance. Quand on est en froid dans un couple et l'un des deux partenaires choisit de porter cette marque, l'autre s'adoucit immédiatement en voyant la marque. Bref, ma marque fait la promotion d'une réconciliation sincère entre tributs, ethnies, familles, couples...

F.I : Dans quel domaine de la mode tu t'illustres ?

P.S : Ma spécialité est la Street Wear. C'est dans ce domaine que je me suis spécialisé. Cependant je m'y connais un peu dans les

autres domaines.

F.I : Pour ton parcours en tant que styliste, si je disais « il était une fois... », quelle serait la suite de ton histoire ?

P.S : Je suis passionné dès ma tendre enfance par la mode. C'est tout naturellement que, devenu grand, j'ai choisi d'évoluer dans ce secteur non seulement pour gagner ma vie mais aussi et surtout pour exprimer mon talent de créateur. Ainsi de 2004 à 2008, je suivis une formation de styliste modéliste chez Sparrow Wear ; ce qui m'a permis de lancer en 2009 ma propre marque sous la griffe de « Pascal Séna ». J'ai ensuite ouvert un atelier d'où sont sorties la plupart de mes créations. La suite de mon histoire sera très riche en événements. En effet, je prévois déjà des défilés nationaux et internatio-



naux pour l'année 2014. Et pour la suite, je surprendrai agréablement le public togolais par la sortie de mes créations.

F.I : Quels sont les matières que tu utilises dans tes créations ?

P.S : Comme je me suis spécialisé dans la Street Wear, j'utilise plus les tissus tricots pour mes créations.

F.I : Comment te procures-tu ces matières ?

P.S : Je me ravitaille au marché. Là, j'ai mes propres grossistes chez qui je prends ce dont j'ai besoin pour mon travail. Et cette méthode me rend la vie plus facile. Grâce à elle, je me permets de faire des commandes sur la durée.

F.I : Ton avis sur la mode togolaise aujourd'hui ?

P.S : Je crois que, comme en musique, c'est maintenant qu'on remarque un certain professionna-

lisme et une avancée au niveau de la mode togolaise. Toutefois, pour ne pas régresser ou se stabiliser, il va falloir qu'on se serre les coudes, nous les acteurs de la mode.

F.I : Pour arriver au sommet l'on rencontre souvent des obstacles ; comment fais-tu pour garder ton équilibre ?

P.S : Par l'établissement et le respect d'un bon emploi du temps, on peut garder l'équilibre. Ainsi pour faire face au stress, je mise beaucoup sur un bon emploi du temps.

F.I : Comment entrevois-tu le futur proche ou lointain ?

P.S : Moi je jette plutôt le regard sur un futur proche qui sera évidemment riche en émotions et en créations.

F.I : Un coup de gueule ?

P.S : J'invite toute la population togolaise à porter la marque « Pascal Séna » et à encourager le concept « Tchale Djémé ».

Cité K Show, 4ème édition : Le festival des musiques urbaines de Lomé a tenu toutes ses promesses

✎ Wilfried ADENYIKA

La 4ème édition de Cité K Show dont les activités ont démarré le mercredi 11 décembre, a connu son apothéose dimanche à travers un grand concert public à la plage de Kodjoviakopé. Au moins un millier de spectateurs ont vu défiler sur scène une vingtaine d'artistes avec différents rythmes musicaux notamment le Rap, le Hip-hop, la rumba, la salsa, le reggae et autres.

Tout a commencé avec la minute de silence observée en l'honneur des disparus à savoir Bella Bellow, Nelson Mandela et Papa Adéti Amégaho à qui d'ailleurs un hommage mérité a été rendu pour son parcours et son dévouement pour le développement du quartier de Kodjoviakopé, tout comme à Papa Omo Agbélékpoé, l'ancien vice-président de la délégation spéciale du 4ème arrondissement.

« C'est un des temps forts de ce festival parce que notre objectif principal est de faire de telle sorte que les jeunes de ce quartier et en particulier ceux du Togo et d'Afrique en général croient en leurs talents et en leur force individuelle ou collective pour faire bouger véritablement les choses. Les deux

personnes à qui le festival a rendu hommage, Omo Agbélékpoé et Adéti Amégaho, ont donné de bons exemples dans la communauté et nous souhaiterions suivre leurs pas. Le premier a aujourd'hui plus de 72 ans et le second est décédé en août 2006 à l'âge de 82 ans. C'est une fierté pour nous de parler de ces hommes », a indiqué Amétékou Kossi alias Ametek de Kemet, le chargé à l'organisation de Cité K Show.

Les portraits de ces deux personnalités de Kodjoviakopé ont été réalisés par Patriote, un jeune graffeur et peintre du quartier, et remis à leurs familles.

L'autre temps fort du festival fut le concert. Il s'est déroulé en live,



Un artiste en prestation

semi-live et en play-back avec des artistes comme Adjoa Sika, Natty, les frères Sitougan, Ametek de Kemet, King Lion et autres, Rakis, Elom 20ce, Daddy Creator. Des jeunes artistes émergents de Lomé et la fanfare de la paroisse Christ Roi de Kodjoviakopé ont aussi égaillé le public de leurs belles mélodies et chansons.

« J'ai adoré ce festival. Les artistes

étaient de très bon niveau surtout Adjoa Sika, Natty et même le jeunes qui émergent. Je pense que les organisateurs doivent être soutenus dans leurs actions pour que Cité K Show puisse vivre longtemps », s'est exprimé une spectatrice ghanéenne visiblement satisfaite.

« C'était bien à part quelques problèmes techniques. Mais moi j'ai

particulièrement aimé les portraits des deux personnes à qui on a rendu hommage. Je ne les connais pas mais à travers leurs images je reconnais leurs valeurs et la valeur de l'artiste qui les a peint », a renchéri Julienne, une française.

« CITE K SHOW » est née en 2004 par la collaboration de trois structures à savoir Radio X- Solaire à travers son association La Cigale, Le groupe de Rap, Djanta Kan et le Comité de Développement du Quartier, au moment où le Hip hop a atteint son point culminant au Togo. Aujourd'hui, il est soutenu par deux autres associations françaises, notamment Kontrat Dixon et Distinct relatives basées à Nantes.

Le festival des Musiques urbaines de Lomé est désormais organisé tous les deux ans. Rendez-vous est donc donné aux festivaliers en Décembre 2015.



Avis d'Appel d'Offres Ouvert (AAOO)
SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
(TOGO TELECOM)

Appel d'Offres International N° 187/ TGT/DG/ DML/ PRMP

**Pour la fourniture, l'installation et la mise en service et migration des données de deux Switchs,
d'un routeur Switch et d'un bras pour le cœur du réseau IP de TOGO TELECOM**

1. TOGO TELECOM dispose des fonds propres afin de financer son projet d'acquisition de Switchs et de routeurs de grosses capacités pour la réorganisation du réseau IP Broadband, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de fourniture, d'installation et de mise en service des équipements du cœur du réseau IP de TOGO TELECOM.

2. TOGO TELECOM, agissant pour son propre compte, sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fournitures et/ou la prestation des services suivants : **fourniture, installation, mise en service et migration des données de deux switchs, d'un routeur Switch et d'un BRAS**. Cet appel d'offres porte sur trois (03) lots.

- Le lot 1 consiste à dimensionner et fournir deux switchs selon les caractéristiques définies dans ce document d'appel d'offre, installer, mettre en service et procéder à la migration des données des switchs existants vers les nouveaux switch.
- Le lot 2 englobe le dimensionnement et la fourniture d'un routeur switch sur la base des caractéristiques définies, l'installation, la mise en service et la migration des données du routeur switch existant vers le nouveau
- Le lot 3 consiste à dimensionner et fournir un BRAS selon les caractéristiques définies dans ce document d'appel d'offre, installer, mettre en service et migrer les données du BRAS existant vers le nouveau.

Un soumissionnaire peut soumissionner à l'ensemble des lots ou à un lot et peut gagner tous les lots ou ne gagner qu'un ou deux lots.

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini par le Code des marchés publics en vigueur et ses textes d'application, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Attention de : Manfeidjéou BANEZI, Personne Responsable des Marchés à TOGO TELECOM,

Ville : LOME Boîte postale : 333 Pays : TOGO

Numéro de téléphone : +228. 22 53 45 55, 22 34 13 69

Numéro de télécopie : +228.22 21 03 73

Adresse électronique : mbanezi@togotelecom.tg

et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après tous les jours ouvrables de **07 h à 11h30** et de **15h à 17h00**.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- Les conditions légales de l'entreprise ;
- La situation financière de l'entreprise et
- L'expérience de l'entreprise

Voir les DPAO pour les informations détaillées.

Le délai d'exécution du marché est de deux mois à compter de la notification du marché.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement¹ d'une somme non remboursable de cinquante mille (50 000) FCFA contre reçu à la caisse Régie d'avance de TOGO TELECOM, située au rez-de-chaussée à l'adresse mentionnée ci-après :

Direction Générale de TOGO TELECOM
Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté
BP : 333 Lomé – Togo
Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
Télex : 5245 TG
Fax : (228) 22 21 03 73

¹ Le prix demandé doit être **un juste prix** c'est-à-dire destiné à rembourser l'Autorité contractante du coût d'impression du DAO, du courrier et d'acheminement du dossier d'Appel d'offres. Les niveaux du prix ne doivent pas dissuader les candidats de participer à la procédure de mise en concurrence.

E-mail : spdgtgt@togotelecom.tg

Site Web : www.togotelecom.tg

La méthode de paiement sera par chèque ou en espèces.

7. Les offres devront être soumises au Secrétariat Administratif de la Direction Générale de TOGO TELECOM au rez-de-chaussée **porte 12** au plus tard le **23 janvier 2014 à 9H 00 T.U** Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, conformément au tableau suivant :

LOTS	DESIGNATION	MONTANT DE LA GARANTIE DE SOUMISSION
LOT 1	Fourniture, installation, mise en service et migration des données des Switch existants vers les nouveaux, pour le cœur du réseau IP de TOGO TELECOM	Neuf millions neuf cent mille (9 900 000) F CFA
LOT 2	Fourniture, installation, mise en service et migration des données du routeur Switch existant vers le nouveau pour le cœur du réseau IP de TOGO TELECOM	Six millions trois cent mille (6 300 000) F CFA
LOT 3	Fourniture, installation, mise en service et migration des données du BRAS existant vers le nouveau pour le cœur du réseau IP de TOGO TELECOM	Six millions (6 000 000) F CFA

L'offre devra être accompagnée d'une garantie de soumission délivrée par une banque de la place ou toute autre banque ayant une correspondance ou une représentation au Togo. La banque étrangère devra fournir la preuve de sa correspondance et l'engagement de la banque correspondante.

La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration du délai de validité de l'offre.

9. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de 90 jours² à compter de la date limite du dépôt des offres.

10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **23 janvier 2014** à l'adresse suivante : dans la Salle de Réunion de la DRH située au rez de chaussée de la Direction Générale de TOGO TELECOM.

L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse suivante :

Adresse : **Direction Générale de la société des Télécommunications du TOGO sis à la Place de réconciliation au quartier Tokoin Atchanté**
Salle de réunion de la DRH située au rez de chaussée,
Ville : Lomé
Pays : Togo
Date : **23 janvier 2014**
Heure : 9H 30 mn TU

Le Directeur Général,

Pétchétibadi BIKASSAM

² Au moins quatre-vingt-dix jours (90)

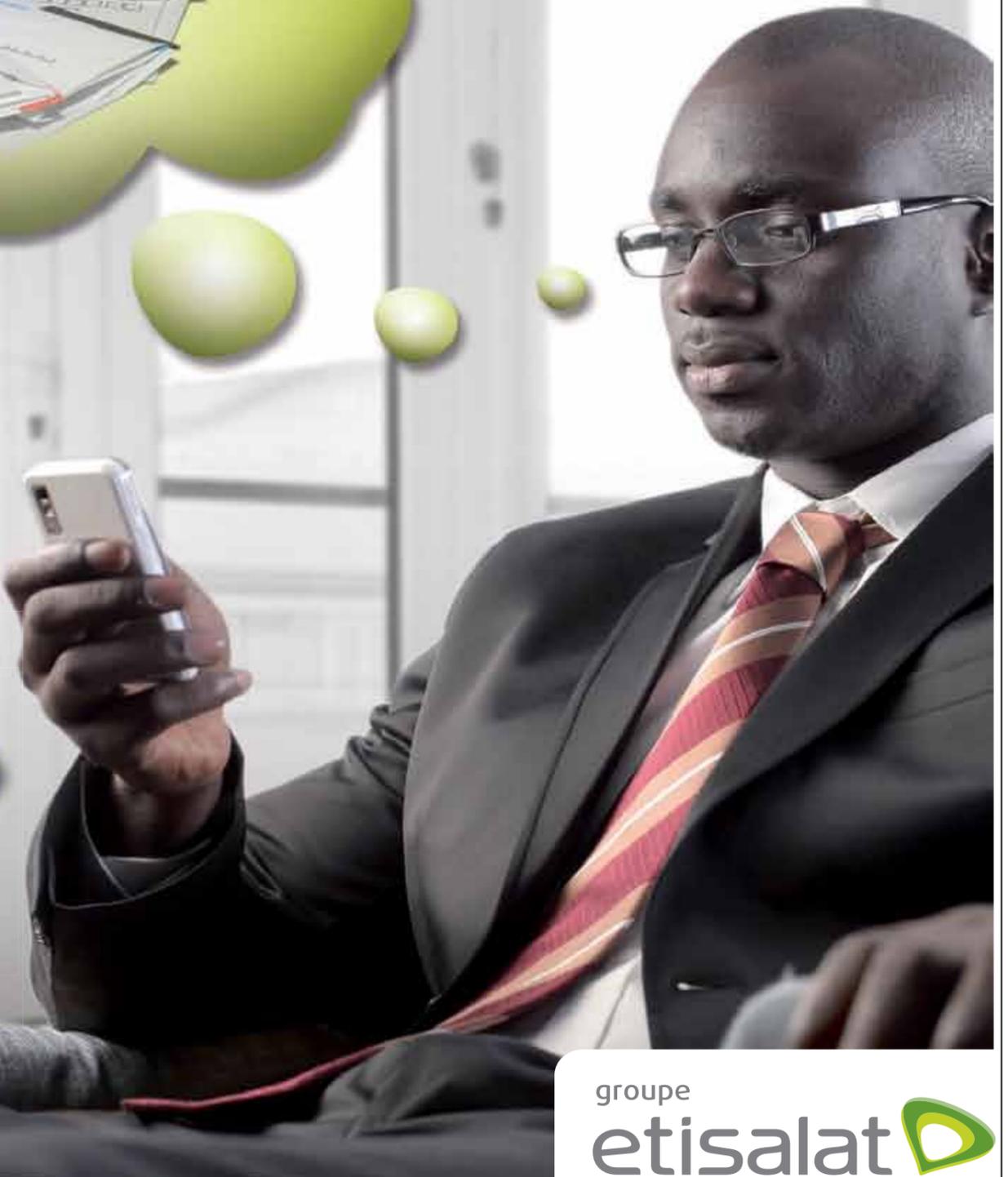


flooz

Payer vos factures devient si simple !



Oubliez les rangs interminables et l'attente pendant des heures pour régler vos factures d'électricité et d'assurance. Avec **Flooz**, payez désormais vos **factures CEET** et **GTAC2A-VIE** à partir de votre téléphone et gagnez du temps. Pour souscrire au service, tapez ***155#** et laissez-vous guider.



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)